Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260512-DEL_2026_117-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 mai 2026

Date de convocation : 28/04/2026 **Date d'affichage :** 28/04/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 44 46

L'an deux mille vingt six, le cinq mai, à 19 Heures 00, à la Feins - Salle des Fêtes de la Bijouterie, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, LAGADEUC Yvan, GAPIHAN-LORET Guylène, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, JOUAULT Claire, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
RENAUD Christelle donne procuration à LE MARCHAND Isabelle
LUNEL Roger donne procuration à DEWASMES Pascal

Secrétaire de séance : Monsieur HONORE Jean-Yves

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260512-DEL_2026_117-DE

N° DEL_2026_117

Objet **Intercommunalité**

Désignation d'un représentant - SPV Andéole

Par délibération du 10 février 2026, le Conseil communautaire du Val d'Ille -Aubigné approuvait l'entrée de la collectivité au capital de la SPV Andéole, dont les actionnaires sont CN'AIR, Energ'iV, la SCIC Les Survoltés, Enercoop, Energie Partagée Investissement ; la commune d'Andouillé-Neuville et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Cette société de projet a été créée afin de développer un projet éolien au plus près des acteurs publics et des citoyens sur la commune d'Andouillé-Neuville.

Il est proposé de désigner M. Jean-Luc DUBOIS en tant que représentant du Val d'Ille-Aubigné.

Vu, la délibération 2024-137 en date du 28/05/2024 validant les termes de la convention de partenariat entre la Communauté de communes, la SMEL Energ'iV, Energie Partagée Investissement, Enercoop Bretagne et la commune d'Andouillé-Neuville ,

Vu, la délibération 2025-245 en date du 18/11/2025 validant l'Accord de partenariat n°2 entre la Communauté de communes, la SMEL Energ'iV, Energie Partagée Investissement, Enercoop Bretagne, la commune d'Andouillé-Neuville, la SCIC Les Survoltés et CN'AIR;

Vu, la délibération 2026-051 en date du 10/02/2026 approuvant les statuts et le pacte des associés de la société Andéole, ainsi que l'entrée de la Communauté de commune à son capital,

Vu, l'article L.2253-1 du CGCT ;

Vu, l'article L.2224-32 du CGCT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉSIGNE M. Jean-Luc DUBOIS en tant que représentant du Val d'Ille Aubigné au sein de la SPV Andéole.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 12/05/2026
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur HONORE Jean-Yves

Le *12/05/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

